

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2014**

Convention avec le SMIPAC pour le reversement de la taxe sur le foncier bâti

Conformément à l'article 15 des statuts, la partie communale du produit de la taxe sur le foncier bâti de l'année en cours, générée par les contribuables situés sur le Parc d'Activités de la Croisière sera reversée au SMIPAC par la commune de St Maurice la Souterraine, commune support.

Le montant de ce reversement, qui représente 11 210 € pour 2013, ne peut pas excéder 50% du produit de l'année en cours. Il est calculé sur la base de 50% du produit de l'année en cours en déduisant les coûts d'intervention des agents communaux sur le parc d'activités. Ces interventions sont calculées sur la base des coûts horaires des agents concernés et du matériel utilisé, ce qui représente pour 2013 un montant de 786 €.

Les modalités de ce versement seront réglées par une convention annuelle à intervenir entre les parties intéressées.

50 % du produit à ne pas dépasser : $11\,210 / 2 = 5\,605$ €

Montant à reverser au SMIPAC : $5\,605 - 786 = 4\,819$ €

Pourcentage : $4\,819 / 11\,210 = 42,99$ %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe en accord avec le SMIPAC à 42,99 % le pourcentage du produit de 2013 à reverser au syndicat au cours de l'année 2014, soit la somme de 4 819.00 €.
- adopte à l'unanimité la convention annexée et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Subvention du Conseil Général pour la mission diagnostic de la restauration de l'église

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'étude (diagnostic, APS et APD) pour la restauration de l'église peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 15% du montant HT.

Le diagnostic complet établi par l'architecte M. Villeneuve comprenant les phases diagnostic, APS et APD, s'élève à 24 876,23 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la mission diagnostic complète de la restauration de l'église
- d'arrêter le plan de financement suivant :
 - o subvention de la DRAC (25 % du coût HT du diagnostic) :
 $24\,876,23 \times 25\% = 6\,219,06$ €
 - o subvention du Conseil Général (15 % du coût HT du diagnostic) :
 $24\,876,23 \times 15\% = 3\,731,43$ €
 - o financement de la commune : 19 801,48 €

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Le Maire explique au Conseil Municipal que par courrier en date du 18 octobre 2013, le directeur académique des services de l'éducation nationale demande de lui communiquer la proposition d'organisation de la semaine scolaire qui sera mise en place à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014.

Le Maire rappelle qu'une réunion concernant ce dossier a eu lieu le 17 décembre 2013 avec les élus, les enseignants et les représentants d'élèves. A l'issue de cette réunion pendant laquelle toutes les difficultés entraînées par cette réforme ont été évoquées (problèmes de locaux, de personnel et surtout du coût financier), les horaires suivants ont été validés par l'ensemble des parties concernées :

MATERNELLE (2 classes)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h
Pause méridienne 12h-13h30			Pause méridienne 12h-13h30	

Péri éducatif 13h30-14h15	Péri éducatif 13h30-14h15	Péri éducatif 13h30-14h15	Péri éducatif 13h30-14h15
Enseignement 14h15-16h30	Enseignement 14h15-16h30	Enseignement 14h15-16h30	Enseignement 14h15-16h30

PRIMAIRE (3 classes)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h	Enseignement 9h-12h
Pause méridienne 12h-13h30		Pause méridienne 12h-13h30		
Enseignement 13h30-16h30	Enseignement 13h30-15h30	Enseignement 13h30-15h30	Enseignement 13h30-15h30	Enseignement 13h30-15h30
	Péri éducatif 15h30-16h30	Péri éducatif 15h30-16h30	Péri éducatif 15h30-16h30	Péri éducatif 15h30-16h30

Le

Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les horaires ci-dessus énoncés
- charge le Maire de les transmettre au directeur académique des services de l'éducation nationale

Acquisition d'un scanner

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la dématérialisation avec la trésorerie, il est nécessaire d'acquérir un scanner.

Il fait part du devis de l'entreprise Cerig d'un montant HT de 370 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le devis de 370 € HT
- autorise le Maire à signer la proposition avec Cerig.

Horaires d'ouverture du bureau de Poste

Par courrier en date du 19 septembre 2013, M, Manouvrier, délégué aux relations territoriales, fait part de son souhait de mettre en place de nouveaux horaires d'ouverture au bureau de Poste de St Maurice. Il confirme l'engagement du Président M. Bailly, de ne pas réduire en 2013, le nombre d'heures d'ouverture des bureaux situés en zone rurale.

Il précise qu'ainsi, le réajustement qui pourrait être mis en place en 2014, maintiendrait à minima une ouverture globale à la clientèle de 22h45 par semaine. Il explique que, néanmoins, la réorganisation du territoire est rendue nécessaire par la baisse de fréquentation constatée sur l'ensemble des guichets du secteur.

M. Manouvrier propose de remplacer l'ouverture du bureau le samedi par un allongement de l'ouverture quotidienne. Il est proposé, soit d'ouvrir le bureau plus tôt le matin, soit de prolonger la fin de matinée jusqu'à 12h30.

Les horaires d'ouverture actuels sont : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 9h30 -12h et 15h-16h30, soit 4h par jour et samedi matin : 9h-11h45, soit 2h45.

Le Conseil Municipal,

- considérant que beaucoup d'administrés de la commune travaillant toute la semaine n'ont d'autres possibilités d'aller au bureau de Poste que le samedi matin,
- préférerait envisager la fermeture le lundi matin.

Le Conseil Municipal charge le Maire de répondre en ce sens à M. Manouvrier, délégué aux affaires territoriales.